



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la formation et du  
développement**

**Communiqué :**

**Dotation en agents administratifs dans les EPLEFPA  
Cas de l'EPLFPA de Tours-Fondettes**

Dossier suivi par Pascale Guériaux  
Courriel : pascale.gueriaux@agriculture.gouv.fr

Orléans, le 14 février 2012

La DRAAF est parfaitement consciente des difficultés rencontrées dans un certain nombre d'établissements de la région Centre en ce qui concerne la dotation en personnels administratifs.

En octobre, une analyse régionale des difficultés et besoins de chacun des établissements a en effet été effectuée par la DRAAF et présentée aux représentants du SNETAP qui en ont partagé les résultats. Cette analyse a également été adressée à la DGER.

Au niveau national, un groupe de travail a été mis en place par la DGER sur les dotations d'objectifs des emplois administratifs ainsi que sur leur mode de calcul. Nous attendons les résultats de cette concertation dont nous tiendrons bien évidemment compte.

Les éléments ci-dessus ont été portés à la connaissance des membres du CREA ce 08 février 2012.

En ce qui concerne l'EPLFPA de Tours-Fondettes, la dotation de référence calculée en personnels administratifs sur postes budgétaires de l'Etat est de 7,1 (chiffres du 01 décembre 2011 fournis par la DGER). Le différentiel avec la dotation effective est de - 1,3 .

La DRAAF pourvoit actuellement sur son BOP, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 jusqu'à la fin de l'année scolaire, au remplacement d'un agent titulaire.

Ce BOP géré au niveau régional est un BOP d'ajustement, destiné à financer les absences ponctuelles d'enseignants ou de personnels administratifs, à l'intérieur des dotations nationales des établissements.

Compte-tenu du fait qu'il reste cependant un déficit de 0,3 ETP, la décision est prise de compenser ce différentiel en ouvrant un poste à mi-temps pour 4 mois, du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2012. Les crédits seront pris sur le BOP régional, sous réserve de l'accord du secrétariat général du Ministère.

Cette ouverture permettra ainsi de couvrir entièrement la dotation fixée, le différentiel entre dotation effective et théorique devenant positif ( + 0,2 ).

Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,



François PROJETTI

Cité administrative Coligny - 131, rue du Faubourg Banner - 45042 ORLÉANS Cedex 1 -

☎ standard : 02 38 77 40 00 - Télécopie : 02 38 77 40 99 - Site internet : [www.draaf-centre.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf-centre.agriculture.gouv.fr)

*Nos bureaux sont ouverts au public de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf le vendredi 16h. Pour un meilleur service, il est conseillé de prendre rendez-vous.*